

# Les modes de régulation de la reproduction humaine

## Incidences sur la fécondité et la santé

*Colloque international de Delphes (6-10 octobre 1992)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

**AIDELF**

## IVG entre l'interdiction et la libéralisation : l'expérience de la Roumanie<sup>(1)</sup>

---

Ana Rodica BREZEANU STAICULESCU

Institut de Sociologie, Académie de Roumanie

« *L'avortement est un méchant problème, une source de discorde sociale et juridique, d'incertitude morale, de confusion médicale et psychiatrique, et d'angoisse personnelle* ». Ainsi s'exprimait, il y a une vingtaine d'années, un des fondateurs de la « bio-éthique » aux Etats-Unis (Callahan, 1970).

Pourtant, la fécondité des hommes n'a jamais été incontrôlée, car elle aurait pu compromettre l'équilibre avec les subsistances. Elle a donc toujours été plus ou moins freinée par diverses coutumes d'origine socio-culturelle ou religieuse. Mais « vie » et « mort » recouvrent de moins en moins des situations soumises au seul hasard, et notre société s'inscrit de plus en plus en faux contre l'inéluctable.

La Roumanie est sans doute l'un des pays dont la démographie des dernières décennies a dépendu le plus étroitement du facteur politique.

Peut-on vraiment parler d'une « légitimité de l'intervention de l'Etat dans le domaine de la reproduction humaine » ? Transmettre la vie, choisir de le faire ou non, le problème a été longtemps débattu, la Conférence mondiale de la population de Bucarest (1974) marquant le point culminant des divergences idéologiques. En effet, les débats scientifiques et les opinions qui ont attribué à l'avortement le statut d'objet multidimensionnel et problématique, balancent constamment entre d'une part le désir de voir l'avortement légalisé, au nom des principes d'autonomie et de liberté de choix pour les femmes et les couples concernés, et d'autre part, plus prosaïquement, la volonté de mettre fin aux conséquences dramatiques de l'avortement clandestin, et le refus de la banalisation totale de l'interruption de grossesse. Incontestablement, les arguments éthiques (respect de la vie et de la personne humaine) ne sont pas négligés, et seule la prise en compte de réalités humaines douloureuses ou dramatiques peut vaincre les remords de conscience.

L'expérience tragique de la Roumanie a montré une fois encore, même si cela n'était pas nécessaire, l'usure rapide des politiques à fondement coercitif. L'interdiction de l'avortement se traduit par une hausse brusque mais temporaire de la courbe de fécondité : la contraception moderne n'étant pas accessible, l'avortement constitue le moyen privilégié de limitation des naissances. Devenant illégal, le nombre des naissances ne peut qu'augmenter. Les effets du changement de législation sont toutefois provisoires :

---

(1) Résultats d'une enquête sur les effets de la politique pronataliste draconienne dans le département de Constanta.

avec le temps, la crainte de la répression s'atténue et les circuits traditionnels d'avortement clandestin se reconstituent, sous la pression de la détresse. Seules des incitations, mais à condition qu'elles soient suffisamment fortes, paraissent de nature à infléchir, au moins pour un certain temps, le processus de baisse de la fécondité.

En Roumanie, selon un décret du premier octobre 1966, les interruptions volontaires de grossesse ont été interdites jusqu'en décembre 1989. L'un des premiers actes du gouvernement installé par la révolution fut son abrogation.

Nous présentons dans cette communication les résultats d'une enquête sociologique dans un des départements de la Roumanie, pour montrer les conséquences et les effets pervers des politiques pronatalistes draconiennes.

Les révolutions sont depuis toujours de grands mouvements dans l'histoire des peuples. A l'occasion de ces révolutions, des changements de mentalité, une nouvelle philosophie de l'existence s'imposent, les individus ne conçoivent plus la vie de la même manière. Bref, les révolutions ont des effets démographiques qui concernent en premier lieu des changements de comportement. Selon plusieurs auteurs, le sens des causalités n'est pas clair, et il reste à établir si les changements de mentalité précèdent les révolutions ou les suivent.

Peut-on parler du rôle de la croissance démographique dans la genèse de la révolution roumaine et de la grande crise politique et économique qui a touché le pays ? En Roumanie on dit que la révolution a été faite par les générations nombreuses nées après 1966, à la suite de la politique pronataliste draconienne.

La comparaison de l'évolution des principaux phénomènes démographiques des premiers semestres 1990 et 1991 (tableau 1) met en évidence des changements brutaux, ayant valeur de rupture, dans l'évolution surtout au niveau de l'accroissement naturel de la population, qui a baissé de 4,5 pour 1000 à 0,9 pour 1000. Ce phénomène s'est produit dans les conditions d'une dynamique positive du contingent féminin fécond, en nombre absolu comme en structure (les générations les plus nombreuses se retrouvant aux âges de 22-23 ans, caractérisés par une haute fécondité). En fait, la baisse de la croissance naturelle de la population (42 000 personnes du premier semestre 1990 au premier semestre 1991), est due entièrement à la baisse de la natalité, par la suite de la libéralisation de l'avortement (vu la quasi-stabilité de la mortalité générale).

TABLEAU 1 : COMPARAISON DE L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX PHENOMENES DEMOGRAPHIQUES EN ROUMANIE : premiers semestres 1990, 1991 et 1992

Premier semestre	Taux de natalité	Taux de mortalité générale	Taux de mortalité infantile	Taux d'accroissement naturel	Taux de nuptialité	Taux de divortialité
1990	15,8	11,3	25,3	4,5	6,9	1,5
1991	12,1	11,2	22,5	0,9	7,1	1,7
1992	11,9	12,5	23,6	- 0,6	6,3	1,3

Source : Commission Nationale de Statistique, revue « Informatii statistice operative », n° 11 / 1991, Bucarest.

L'accroissement exceptionnel du nombre de naissances en 1967 confirme en effet le fait que l'avortement était en Roumanie pratiquement le seul moyen utilisé pour contrôler la fécondité, l'usage des moyens contraceptifs étant tout à fait secondaire. Cette affirmation est soutenue par le nombre identique de naissances enregistrées en 1968. Après le choc de 1967-1968 la fécondité ne pouvait que baisser. Le potentiel d'accroissement s'est pratiquement épuisé en 1967-1968 et les couples ont commencé à s'adapter à la nouvelle conjoncture de telle manière qu'en 1983, le taux brut de natalité a atteint son niveau de 1966 : 14,3 pour 1 000. Durant la période 1966-1989, le nombre de décès des femmes pour cause d'avortement a été de presque 9 000. Par rapport aux années 1965-1966 où il était de 50, dans ces dernières années de la dictature, on comptait presque 600 décès par avortement chaque année. *Les mesures prises en 1966 se sont montrées efficaces à court et moyen terme mais pas à long terme*, et ont démontré par l'expérience tragique de la Roumanie, la nature complexe des phénomènes démographiques et l'inexorabilité de la faillite d'une politique pronataliste coercitive. Voilà les paramètres de l'année 1989, la dernière année de la « planification pronataliste » : taux de natalité 16 pour 1 000 ; indice synthétique de fécondité 2 202 pour 1 000 femmes ; âge moyen à la naissance 25,3 ans ; rang moyen de la naissance 2,3.

L'abrogation de la législation restrictive sur l'avortement a ouvert une nouvelle période dans l'évolution de la fécondité : sur toute l'année 1990 le nombre de naissances a été de 15 % plus faible par rapport à l'année précédente. Le taux de natalité est tombé à 13,6 pour 1 000 tandis que l'indice de fécondité est nettement inférieur au seuil de remplacement : 1 831 enfants pour 1 000 femmes. La courbe des taux de fécondité par âge est semblable à celle de 1966, ainsi que la structure par rang. Pour la première moitié de 1991 le taux brut de natalité est de 12,1 pour 1 000.

Si les effets du décret sur l'interdiction de l'avortement furent néfastes (d'une part le taux de décès par suite d'avortement est monté en flèche et d'autre part le nombre d'avortements officiellement connus - « spontanés » et « provoqués » - qui était en 1965 de 1 115 000, est tombé en 1967 à 206 000, pour remonter en 1980 à 413 000 (voir tableau 2) - sans compter les très nombreux avortements illégaux), les effets pervers de la libéralisation de l'avortement sont nombreux dans une population non-éduquée dans le domaine de la contraception et du planning familial (en 1990, on a enregistré plus de 992 000 avortements soit 3 avortements pour chaque naissance ; ce chiffre rappelant le million d'avortements enregistré en 1965).

En effet, la vérité ne sera jamais complètement connue. Si les avortements pratiqués après les changements de décembre 1989 sont imparfaitement enregistrés (on a assisté à un « effet à long terme » de l'interdiction législative : les femmes ont continué à se faire avorter clandestinement, surtout au début de la période, par méconnaissance des mesures prises et aussi par préférence pour des chemins déjà connus et pratiqués), ceux d'avant 1990 échappaient totalement au domaine de la statistique. Comme il s'agissait, de surcroît, d'actes illégaux et mal vus, on conçoit facilement que les femmes ne les ont pas mentionnés même dans les enquêtes à caractère strictement médical portant sur leurs antécédents génésiques. Certaines femmes par volonté d'oubli, ont refusé de les compter. Ainsi, pendant notre enquête presque un tiers des sujets ont donné un nombre approximatif en faisant des efforts de mémoire.

*Les tentatives de régler d'un seul coup tous les problèmes qui se sont accumulés pendant des dizaines d'années n'eurent pas beaucoup de succès, malgré de bonnes intentions.*

TABLEAU 2 : EVOLUTION DU NOMBRE D'AVORTEMENTS  
EN ROUMANIE DURANT LA PERIODE 1960-1991

Année	Total	% naissances vivantes	dont av. provoqués	Av. provoqués % naissances vivantes
1965	1 112 704	3 997,3	...	...
1970	292 409	684,7	194 328	455,1
1975	359 417	859,5	177 474	424,4
1980	413 093	1 035,6	195 050	489,0
1985	302 838	844,0	123 285	343,6
1986	183 959	488,1	125 406	332,7
1987	182 440	476,1	119 591	312,1
1988	185 416	487,9	110 576	291,0
1989	193 084	522,5	109 819	297,2
1990	992 265	3 152,6	77 111	245,0
1991	866 934	3 150,0	862	...

Source : Ministère de la Santé, Office de Statistique Sanitaire, « Breviar de statistica sanitară 1990 », Bucarest, 1991, « Breviar de statistica sanitară 1991 », Bucarest 1992.

TABLEAU 3 : NOMBRE D'IVG EN 1990 ET 1991  
DANS LE DEPARTEMENT DE CONSTANTA

	Année	
	1990	1991
<b>Total avortements</b>	41 685	31 368
dont :		
- résidentes urbaines	30 392	23 808
- résidentes rurales	11 293	7 560
dont :		
- IVG	37 668	28 122
- urgences médicales (av. spontanés)	3 983	3 214
- urgences médicales (av. provoqués)	(a) 34	(b) 32
(a) : dont 19 résidentes rurales		
(b) : dont 13 résidentes rurales		

Source : Direction Sanitaire du département de Constanta, Office de Statistique : données internes

On s'attendait, sans aucune doute à l'accroissement du nombre d'avortements en 1990, mais on ne s'attendait pas à un retour au niveau de l'année 1965 (tableau 2). Au terme de cette période (1965-1989), le niveau de natalité de 16 pour 1 000 en 1989 malgré des conditions restrictives sur l'avortement, montre une utilisation efficace d'autres moyens pour contrôler les naissances. En 1990, alors que les couples pouvaient déjà trouver facilement des moyens contraceptifs, leur usage est resté faible. On a assisté à un retour aux moyens abortifs. Pourtant, les statistiques disponibles pour l'année 1991 annoncent la bonne nouvelle : pour le département de Constanta le nombre d'IVG a baissé de 25 pour 100 (de 41 685 en 1990 à 31 368 en 1991 - tableau 3), même s'il s'agit surtout d'avortements « réitérés » (tableau 4).

TABLEAU 4 : QUELQUES CARACTERISTIQUES DES 28 122 FEMMES  
AYANT SUBI UNE IVG EN 1991 DANS LES HOPITAUX DU DEPARTEMENT  
DE CONSTANTA ET DES 331 FEMMES REPRESENTANT  
L'ECHANTILLON DE L'ENQUETE

Caractéristiques		28 122 cas	331 cas
<b>1. Etat matrimonial :</b>			
- célibataire		37	33
- mariée		47	48
- veuve, divorcée		16	19
		100	100
<b>2. Nombre de grossesses antérieures :</b>			
a. Femmes célibataires			
	0	56	54
	1	26	18
	2 et plus	18	28
		100	100
b. Femmes mariées :			
	0	7	3
	1	25	20
	2 et plus	68	77
		100	100
c. Femmes veuves ou divorcées			
	0	3	2
	1	36	34
	2 et plus	61	64
		100	100
<b>3. Situation professionnelle :</b>			
- femmes au foyer		33	37
- agricultrices		12	9
- ouvrières		22	23
- travaillant dans le commerce, tourisme		26	28
- cadres (intellectuelles)		5	3
- autres		2	0
		100	100

Source : Direction Sanitaire du département de Constanta, Office de Statistique : données internes.

Nous avons fait une enquête d'opinion pour un journal en interviewant dans des entretiens dirigés les 331 femmes ayant subi une IVG durant la semaine du 11 au 15 mars 1991 dans l'hôpital départemental de Constanta. Avant toute chose nous voulons signaler que dans le département de Constanta le poids des avortements a été plus grand que la moyenne du pays (tableau 5).

TABLEAU 5 : AVORTEMENTS POUR 1 000 NAISSANCES VIVANTES EN ROUMANIE ET DANS LE DEPARTEMENT DE CONSTANTA PENDANT LA PERIODE 1970-1991

Année	Avortements pour 1 000 naissances vivantes	
	Roumanie	Dép. de Constanta
1970	684,7	1 277,2
1975	859,5	1 039,9
1980	1 035,6	1 255,2
1985	844,0	1 108,6
1986	488,1	650,3
1987	476,1	691,2
1988	487,9	651,3
1989	522,5	719,3
1990	3 152,6	4 041,3
1991	3 150,0	3 717,9

Source : Direction Sanitaire du département de Constanta, Office de Statistique de Constanta : données internes.

### Quelques conclusions

*L'avortement, pour le sociologue, est un acte intentionnel, donc socialement qualifié. Il ne peut être dissocié du problème de l'avortement et de la signification que lui donnent les parties en cause. Comme l'indiquaient deux sociologues suisses, ce qui est en cause d'abord, c'est le sens de l'avortement (Kellerhals et Pasini, 1976).*

- L'essentiel des justifications de l'avortement porte sur les difficultés rencontrées dans l'accomplissement de la fonction maternelle, fonction heureusement restée essentielle dans l'image de la femme. La « situation de détresse » apparaît comme la seule justification de l'avortement et désigne encore l'inadéquation de la situation actuelle (dans la société roumaine et dans la famille concernée et surtout du point de vue matériel) aux conditions d'une « bonne maternité ».

- La libéralisation de l'avortement est valorisée uniquement par ses avantages. Les femmes ne gardent que de mauvais souvenirs de la période de l'interdiction. Leur révolte a explosé après 24 années de terreur. Les valeurs qui concernent le sens du couple, son origine et son but et le sens de l'enfant sont renversées, car on vit en pleine période de transition.

- Pourtant, tout le personnel hospitalier avoue volontiers sa colère ou sa perplexité face au recours répété à l'avortement. « Récidivisme », terme juridique désignant la

répétition d'un acte criminel, est le mot utilisé pour traduire l'intolérance pour la répétition. Nous ont été signalés les nombreux cas de femmes ayant subi plus de 5 IVG après la libéralisation de l'avortement et la tendance vers sa « banalisation » par des femmes qui essayent de l'introduire dans l'univers « normal » de la vie.

- Les femmes ne parlent pas de la douleur. L'explication s'organise autour de la notion de risque, évidente conséquence de la clandestinité. Il existe une souffrance, qui est cependant considérée comme « normale ». Il est nécessaire de dédramatiser son avortement pour éviter le traumatisme et les traces psychologiques. Les conditions des vingt dernières années ont beaucoup fortifié la femme roumaine.

L'expérience tragique de la Roumanie montre une fois de plus la nature complexe des phénomènes démographiques et l'inexorabilité de la faillite d'une politique pronataliste coercitive. Notre enquête dans le département de Constanta a montré les nombreux effets pervers de la libéralisation de l'avortement dans une population non-éduquée dans le domaine de la contraception et du planning familial.

En effet, dans beaucoup de pays on a assisté au cours des premières années de légalisation de l'avortement à une augmentation rapide du nombre « d'avortements légaux réitérés », c'est à dire d'avortements pratiqués sur des femmes ayant déjà vécu précédemment l'expérience d'un avortement légal (la législation draconienne a rendu assez superflue la distinction entre illégal et légal dans le domaine de l'avortement, car toute provocation illégale pouvait sortir comme cas médical légal en étant pratiquée et enregistrée comme avortement légal). Un tel phénomène a donné lieu à des évaluations erronées étant donné qu'il a été interprété comme une conséquence de la substitution progressive de la pratique contraceptive par l'avortement légal. La réfutation d'une telle interprétation a été fournie par Tietze et Jain (1978) et Blangiardo (1983). Ils ont démontré comment, tout en maintenant constant dans le temps le taux d'avortement annuel (pour 1000 femmes de 15 à 44 ans), le pourcentage d'avortements réitérés sur l'ensemble des avortements légaux est d'abord croissant mais se stabilise 30 ans après la légalisation.

La légalisation de l'avortement a pour but d'éliminer les avortements clandestins et toutes leurs séquelles désastreuses ; la légalisation de la contraception a pour but de réduire le nombre des conceptions non désirées susceptibles de conduire à une interruption volontaire de la grossesse. De ce double mouvement législatif opéré en Roumanie depuis 1990, on attend donc une diminution du nombre d'avortements, ceux-ci ne restant plus que le lot des femmes mal informées sur la contraception. En effet, les statistiques déjà disponibles pour l'année 1991 ne confirment pas cette tendance.

La diffusion assez récente des méthodes modernes de contraception, a certainement contribué à réduire le nombre des naissances désirées. Si elle n'a peut-être pas eu le même effet sur le nombre des avortements, c'est que simultanément les échecs de la planification familiale ont été de moins en moins bien acceptés. Tout le paradoxe de la relation contraception-avortement est là : plus on utilise la contraception, moins on aura de grossesses accidentelles, mais plus on recourra à l'interruption de la grossesse si celle-ci survient.

Notre enquête dans le département de Constanta montre les conséquences et les effets pervers des politiques extrémistes des régimes dictatoriaux.

Pour conclure, une question s'impose : la révolution roumaine a-t-elle produit des effets qui sans elle ne se seraient pas produits ? Les ruptures sont rares en démographie : les comportements démographiques ne changent pas du jour au lendemain. Les événements qui se sont produits en décembre 1989 en Roumanie, ont précipité des changements, ont imposé des récupérations d'événements et ont accéléré les changements en cours. Mais la *récupération et l'accélération ont été brutales surtout en matière d'avortement*, car derrière des évolutions d'exception se trouvent de nombreuses conséquences démographiques et socio-économiques graves, aussi bien à court et moyen terme, qu'à long terme. La déformation et la mutilation de la pyramide des âges auront d'autres conséquences négatives, notamment à long terme.

Trop peu de temps s'est écoulé depuis le début des changements si bien que les conséquences démographiques ne se sont pas manifestées ou du moins ne se sont pas manifestées pleinement. Il est clair cependant que le potentiel des changements démographiques dépend du caractère de l'évolution démographique des décennies précédentes qui vont mettre leur empreinte sur la démographie de la Roumanie de demain. Ce lourd héritage doit être pris en compte dans les programmes de développement économique et social du pays.

## BIBLIOGRAPHIE

- TIETZE C. et JAIN A. K., 1978. « The Mathematics of Repeat Abortion : Explaining the Increase », *Studies in Family Planning*, 9/12.
- BLANGIARDO Gian Carlo, 1983. « Considerazioni attorno ad un modello matematico per l'analisi dell'"abortivita" legale ripetuta », *Genus*, pp. 1-4.
- CALLAHAN D., 1970. *Law, Choice and Morality*, New York, Macmillan, p. 1.
- KELLERHALS J. et PASINI W., 1976. *Le sens de l'avortement, étude psycho-sociologique*, Genève, Georg. Librairie de l'Université.
- La libéralisation de l'avortement, 1982. Numéro spécial de la *Revue française de sociologie*, juillet-septembre.